

# MERVEILLES DE LA CRETE

Circuit 8 Jours / 7 nuits proposé pour les clubs GEMOUV 35  
Séjours en SEPTEMBRE 2024 - groupes de 40 personnes

**TARIF PAR PERSONNE : 1390€\***

**Date limite d'inscription : 30 Septembre 2023**

(Vos dates de voyage seront confirmées en fonction des inscriptions par secteur)

\*Tarif établi sous réserve de modification des Conditions d'Assurance de Générations Mouvement

**TRANSPORT:** Transferts A/R en autocar au départ de l'Ille et Vilaine vers l'aéroport de NANTES

Les informations sur les modalités et horaires de transferts et avion seront communiqués environ 10 jours avant le départ

Bagage en soute : 1 valise de 20kg p/p + 1 bagage à main de la dimension d'une petite sacoche

**RESTAURATION :** Formule PENSION COMPLETE (boissons incluses aux repas)

**HEBERGEMENT :** Le logement sur deux hôtels 4\*\*\*\*, normes locales, base chambre double

**CONDITIONS ET EXCURSIONS :** voir le programme remis aux participants

**A L'INSCRIPTION, FOURNIR OBLIGATOIREMENT les photocopies :**

- La Carte d'identité en cours de validité ou du passeport valide
- Nous vous conseillons de vous munir d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (site internet AMELI.fr) et votre carte mutuelle complémentaire.

Avec votre fiche d'inscription, merci de joindre 1 chèque à l'ordre de « La Boutique des Groupes »

- 390 € par personne (ou 780 € par couple) « ce chèque d'acompte vaut engagement ferme »
- + Un 2eme chèque de 190 € si chambre individuelle souscrite (dans la limite des places disponibles)

**Début Novembre 2023, nous vous confirmerons vos dates définitives de voyage, et il sera réclamé à chaque inscrit 2 chèques :**

- 1 Chèque de 500 € par personne (ou 1000 € par couple) correspondant au 2° acompte encaissé fin Février 2024
- 1 chèque de 500 € par personne (ou 1000 € par couple) correspondant au solde encaissé fin Juin 2024

**Conditions d'annulation du voyage et informations de remboursement assurance Arcange au verso**

## Fiche d'inscription individuelle ci-dessous

A retourner, accompagnée de vos règlements à **Danielle BOULAND-BELLAMY**

06 50 42 24 32 [danielle.bouland@gmail.com](mailto:danielle.bouland@gmail.com) - 4, rue Jacques Cartier 35720 Lanhélin



## CIRCUIT MERVEILLES DE LA CRETE 8 jours (SEPTEMBRE 2023)

Les dates du séjour me seront communiquées début Novembre, en fonction des inscriptions par secteur

Commune du Club \_\_\_\_\_

Si couple : NOM: \_\_\_\_\_ Prénom(1) : \_\_\_\_\_

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom(2) : \_\_\_\_\_

Si chambre partagée : Nom \_\_\_\_\_ et Prénom \_\_\_\_\_ Je désire une chambre individuelle \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe: \_\_\_\_\_ Téléphone Mobile: \_\_\_\_\_

Mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Personne à prévenir pendant le séjour : \_\_\_\_\_ Tél Fixe: \_\_\_\_\_ Tél Mobile \_\_\_\_\_

JE CERTIFIE AVOIR eu le programme des excursions, les conditions d'organisation et les CONDITIONS d'ANNULATION de ce voyage

**JE JOINS à ma fiche d'inscription :**

- 1 chèque de 390€ X \_\_\_\_\_ personnes = \_\_\_\_\_ € (ce chèque d'acompte vaut engagement ferme)
- + 1 chèque 190 € si chambre individuelle souscrite **établis à l'ORDRE de « La Boutique des Groupes »**
- Photocopie DE MA CARTE D'IDENTITE ou PASSEPORT en cours de validité

Nom du signataire \_\_\_\_\_

Président du club ou fonction du signataire \_\_\_\_\_  
Date et signature « Précédé de la mention pour le club bon pour accord »

Cachet du club

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

SIGNATURE du participant  
Précédé de la mention « lu et approuvé »

**Conditions d'annulation du voyage par l'agence SALAUN :**

- + 60 jours avant le départ : 15% du montant total du voyage
- Entre 59 et 21 jours avant le départ : 35 % du montant total du voyage
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage
- Non présentation au départ : 100 % du montant total du voyage

**L'ASSURANCE ARCANGE\* contractée par la fédération GEMOUV 35 interviendra dans les cas ci-dessous :**

**(\*sous réserve des modifications des Conditions d'Assurances appliquées à Générations Mouvement)**

**ANNULATION** : - Pour raison de maladie : prise en compte à la seule condition que la pathologie soit avérée, justifiée et soudaine et le départ impossible. La Déclaration doit être faite impérativement au début du diagnostic. Un dossier médical vous sera envoyé par l'assurance dès connaissance de votre annulation. La décision de remboursement sera prise par le médecin conseil, il sera à même de vous réclamer des précisions sur vos examens médicaux, votre traitement etc.....

- Pour raison familiale le jour du départ : décès d'un proche.

**Important** : Le remboursement des frais d'annulation, par Arcange, se fera en application des conditions générales de ventes de la Société « Salaun – La Boutique des Groupes » ci-dessus, moins une franchise suivant le montant en vigueur.

**RAPATRIEMENT** : Pendant le séjour : suite à maladie, accident, pour des causes familiales (décès), vous êtes couvert personnellement par l'assurance ARCANGE de Groupama contractée avec votre carte d'adhésion. Votre non-consommé vous sera remboursé.

**PERTE ou DETERIORATION DE BAGADE** : une déclaration immédiate doit être déposée à l'aéroport, à compagnie maritime ou auprès l'autocariste ou du chauffeur.

**GARANTIE COVID 19 :**

- Si la COVID 19 a été constatée médicalement 30 jours avant le départ au maximum
- Si l'adhérent est considéré comme cas contact et que l'ARS l'oblige à faire un test qui l'empêche de partir